

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 7 octobre 2021 à 20h30

-+--+--+

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison de l'Amitié, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GUIDE Julien, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe (arrivée à 20h40), Mme MOUCHETTE Sabrina, M. NOTIN Guillaume, M. Hervé DESTHIEUX, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. Johan VIVIEN-MAGNIEN, Mme Lauriane HYVERNAT M. Sébastien MOYNE,

Excusés : M. ROLLET Mathieu (pouvoir à Jean-Michel LUX), Mme JOUBERT Marie

M. Hervé DESTHIEUX est désigné comme secrétaire de séance.

-+--+--+

Approbation du précédent compte-rendu

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Convention ADS : Avenant transitoire à la convention relative au service commun d'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol

Arrivée de M. MOLLARD.

Afin de permettre de réduire temporairement le nombre d'actes qui pourraient être transmis au service commun instructeur, il est nécessaire de conclure un avenant transitoire à la convention relative au service commun d'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols.

- Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés décide de donner mandat à Monsieur le Maire afin de signer l'avenant transitoire à la convention correspondant, avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VAL DE SAONE CENTRE.

Approbation du rapport 2021 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Après avoir pris connaissance du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Val de Saône Centre approuvé à l'unanimité par ladite CLECT le 08 septembre 2021,

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, présents ou représentés décide d'approuver ce rapport.

Fonds de concours CCVSC

Le conseil communautaire de la CCVSC a décidé d'attribuer à la commune un fonds de

concours de 20 000€, par délibération n°2021/08/31/03 pour son opération de voirie 2021 et de travaux de réhabilitation de jeux devant l' école. Le conseil municipal doit délibérer afin d'accepter ce fonds de concours.

- Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés : Accepte le fonds de concours de 20 000€ voté par la CCVSC pour l'opération de voirie 2021.

Décision modificative n°2 du budget principal

M. le Maire expose le besoin d'augmenter le montant total des remboursements à effectuer aux parents pour les tickets de garderie.

Il faut donc ajouter 450€ au compte 6718.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE la décision modificative n° 2 sur le budget communal 2021 comme suit :

C/020 – dépenses imprévues	-450€
C/6718 – Autres charges exceptionnelles	+450€

Travaux de voirie 2021

M. le Maire expose la modification sur le montant du marché suite aux travaux définitifs

Le montant définitif du marché est de 50 685.30 €HT soit 60 822.35 €TTC.
Soit une augmentation de 3 452.30 €HT soit 4 142.76 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE la décision de modifier le montant du marché comme indiqué ci-dessus.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil municipal, et jusqu'au 01/10/21, des lignes de trésorerie ont été réalisées pour un montant global de 37 206.86 €.

Rapport des commissions.

- **Scolaire et Jeunesse.**
Mme MOUCHETTE Sabrina :

Un point a été fait avec les employées scolaires sur le remplacement de Véronique NIPOLY pour la surveillance de la cantine et garderie par Mme Paquelet, qui a terme devrait aussi faire le ménage de l'école.

Le prochain Conseil d'école est prévu le 21/10, Stéphanie CHAUVOT et Monique PERRILLAT MANDRY représenteront la commune.

Le devis concernant le Parc à vélo est en cours.

En ce qui concerne les jeux devant l'école il reste la réfection du sol à voir.

Le logiciel périscolaire fonctionne parfaitement.

Projets pour l'année : donner un nom à l'école, donner des noms aux classes, remettre en place les cabanes dans la cour, prévoir un marquage au sol pour les enfants afin de créer des jeux de sols, installation d'un panier de basket, mettre en place un conseil municipal jeunes.

Trois jeunes garçons ont pris l'initiative de ramasser des déchets sur la commune ils seront mis en avant mercredi 13/10 à 15h.

Structure et jeux : presque tout est en place, sauf la table de ping-pong qui sera installée mardi 12/10. Une démonstration fitness sera organisée sur la structure de sport le samedi 16/10 à partir de 10h avec un coach.

Mesure de l'air : la réflexion est en cours par rapport à l'obligation d'équipement au 1^{er} janvier 2023 pour tous les ERP.

Monique PERRILLAT MANDRY demande pour faire de l'accompagnement dans le bus scolaire à titre « touristique » (à demander à M. Champagnon responsable du circuit de ramassage).

Merci à Monique PERRILLAT MANDRY, Stéphanie CHAUVOT et Patrice FANGET pour leur investissement envers la commune et les enfants.

RASED : la commission est favorable au versement d'une subvention qui est fixée à 1€/enfant

- **FINANCES**

M. LUX Jean-Michel :

La commission prévue initialement le 11/10 est reportée au 19/10 à 20h30.

- **Urbanisme et cimetière**

M. ROLLET Mathieu :

Un seul dossier est en traitement au service ADS.

Le rdv avec la Sté ELABOR, pour le cimetière est reporté à une date ultérieure.

- **Voirie et chemins.**

M. LUCENET Thierry :

Le remplaçant de Thierry Gelin arrive, il s'appelle Hugo PHILLIPON il travaillait auparavant à la commune de Villeneuve, il est embauché en CDD pendant un an avec une période d'essai d'1 mois, il commence lundi 11/10.

La gestion des moutons de l'éco-paturage est un peu compliquée.

Sabrina demande si on a une date pour la transhumance et la tonte des moutons. L'école a refusé de faire participer les enfants pendant les heures d'école, aussi la mairie va essayer de l'organiser à 16h30 avec les enfants accompagnés de leurs parents et avec la garderie. La tonte sera faite dans l'enceinte de la cour afin que les enfants de la garderie puissent participer sans sortir de l'enceinte de l'établissement.

- **Communication fleurissement**

Mme CHAUVOT Stéphanie :

L'élaboration du bulletin municipal va commencer, un rendez-vous avec DG promo a eu lieu ce jour pour faire le point sur sa mise en place.

Un sapin de Noël sera remis en place cette année et des pensées vont être plantées dans les massifs communaux.

La Boîte postale a été déplacée et l'entreprise FOURNIER a commencé les travaux d'aménagement du massif de la place de l'église. Il faut voir s'il est possible de changer la poubelle car celle-ci n'est plus en très bon état.

- **Bâtiments.**

M. DEROCHE Christophe :

Le devis pour la réparation du grillage de l'école devrait être signé rapidement.

Eglise : les employés municipaux ont commencé le nettoyage des salissures engendrés par les fientes de pigeons, ils finiront très rapidement. Un trou qui a été rebouché évitera l'invasion des pigeons.

Mairie : Les travaux d'extension de la salle du conseil débiteront lundi 18/10 avec deux semaines de retard, ils devront être terminés le 2/11.

L'installation de la machine à pain est plus compliquée que prévu, on ne peut pas la mettre sous la buvette donc nous voudrions la positionner au niveau des anciennes toilettes publiques, problème plus d'alimentation électrique, celle-ci a certainement été coupée lors de la réfection du parking de l'école. Une installation provisoire devant la maison de l'amitié devrait nous permettre de trouver la solution adéquate. Le boulanger voudrait rajouter une machine de produit frais locaux, cela devrait être fait mercredi 13/10 et mis en service le lendemain, jeudi.

- **Numérique.**
M. VIVIEN-MAGNIEN Johan :

Choix de l'implantation des panneaux d'informations lumineux : certains sont capables d'afficher des vidéos, et proposent de passer par la 3g. Plusieurs devis sont étudiés.

L'entreprise Charvet propose de définir des plages horaires pour la sécurité des écoles par exemple, et pour éventuellement se caler sur l'extinction de l'éclairage public. Cette entreprise recycle des panneaux de grandes villes qui souhaitent changer, ils les reconditionnent et les revendent aux plus petites collectivités à un tarif très attractif, les garanties restent les mêmes que sur du neuf. Après présentation le conseil municipal est d'accord pour mettre une option sur un panneau reconditionné en attendant la validation par délibération du prochain conseil. Une ligne a déjà été mise au budget pour cette année et nous allons demander des subventions.

Monsieur le Maire.

Auberge de l'Appéum : Nous l'avons relancé par lettre recommandée suite à notre proposition de rachat du fonds de commerce il a jusqu'au 31/10 pour nous répondre. Nous verrons quelles mesures nous prendrons en cas de non réponse de sa part.

Réunion Mutualp : 12 personnes étaient présentes à la réunion publique de la semaine dernière, la première permanence a eu lieu ce matin en mairie et deux rendez-vous étaient programmés.

Refonte des bureaux de vote : 2 bureaux seront mis en place 1 pour Francheleins et Cesseins et 1 autre pour Amareins afin de fluidifier le passage (tous deux seront à la salle de l'Amitié) ce qui oblige une refonte des cartes électorales, qui de toute façon était prévue par l'état. Nous prévoyons l'achat de nouveaux isolements plus grands et plus hygiéniques (sans rideaux).

Les vœux 2022 devrait pouvoir se faire, si c'est bien le cas se sera le vendredi 7/01 à 19h.

La cérémonie du 11/11 aura lieu, mais les conditions d'organisation restent encore floues.

La visite de l'entreprise SELUX, basée aux Echets, pour choisir les futurs éclairages publics se fera le 25/10 avec le maire et les adjoints.

Une coiffeuse ambulante, KOSY COIFFURE, viendra s'installer un lundi sur deux à partir du 22/11 à Francheleins. Elle s'installera sur le parking de la maison de l'amitié, nous ne lui ferons pas payer d'emplacement. Afin de favoriser son lancement il est décidé de ne pas lui faire payer, dans un premier temps l'électricité fournie par la commune. Nous reverrons notre position après un an d'activité, une convention de mise à disposition va être signée.

Questions diverses.

-Des débris étaient devant la garderie Lundi matin.

-Les gendarmes sont venus en mairie suite à des rodéos de motos non homologuées vers la maison de l'amitié, ils ont demandé à Monsieur le Maire les vidéos et les ont saisies pour identifier les auteurs.

Suite à la découverte de cannabis, saisi par la gendarmerie, en train de sécher dans la cabane des chasseurs à Cesseins ainsi que + 300 cannettes de bières, une question se pose. A-t-elle aujourd'hui encore nécessité d'exister ? Ne faudrait-il pas la retirer si celle-ci ne sert plus avant que cela ne devienne un squat et un lieu de perdition.

Au-dessus du chemin des pervenches, les propriétaires de la maison de l'angle de la route de Montmerle, se garent sur la voie communale et le dit chemin des Pervenches, ils gênent la circulation. Nous demanderons aux gendarmes de ne pas hésiter à les verbaliser étant donné l'aspect dangereux de ce stationnement.

Une demande est faite pour que les agents communaux, s'ils le peuvent, passent vérifier les bouches et les grilles avant les orages et vérifier l'état des fossés, surtout celui qui se situe « Impasse des Pervenches ».

-Comptoir de campagne : Le projet est en stand-by. La visite programmée du 14/10 est annulée.

- Le prochain conseil municipal est prévu le 04/11/2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Le maire
J.M. LUX

Le secrétaire
H.DESTHIEUX

